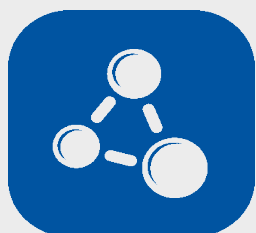


# Programme Information Management

GESTION DES DONNÉES, BIG DATA ET ANALYTICS

COMPETITIVE ENVIRONMENT



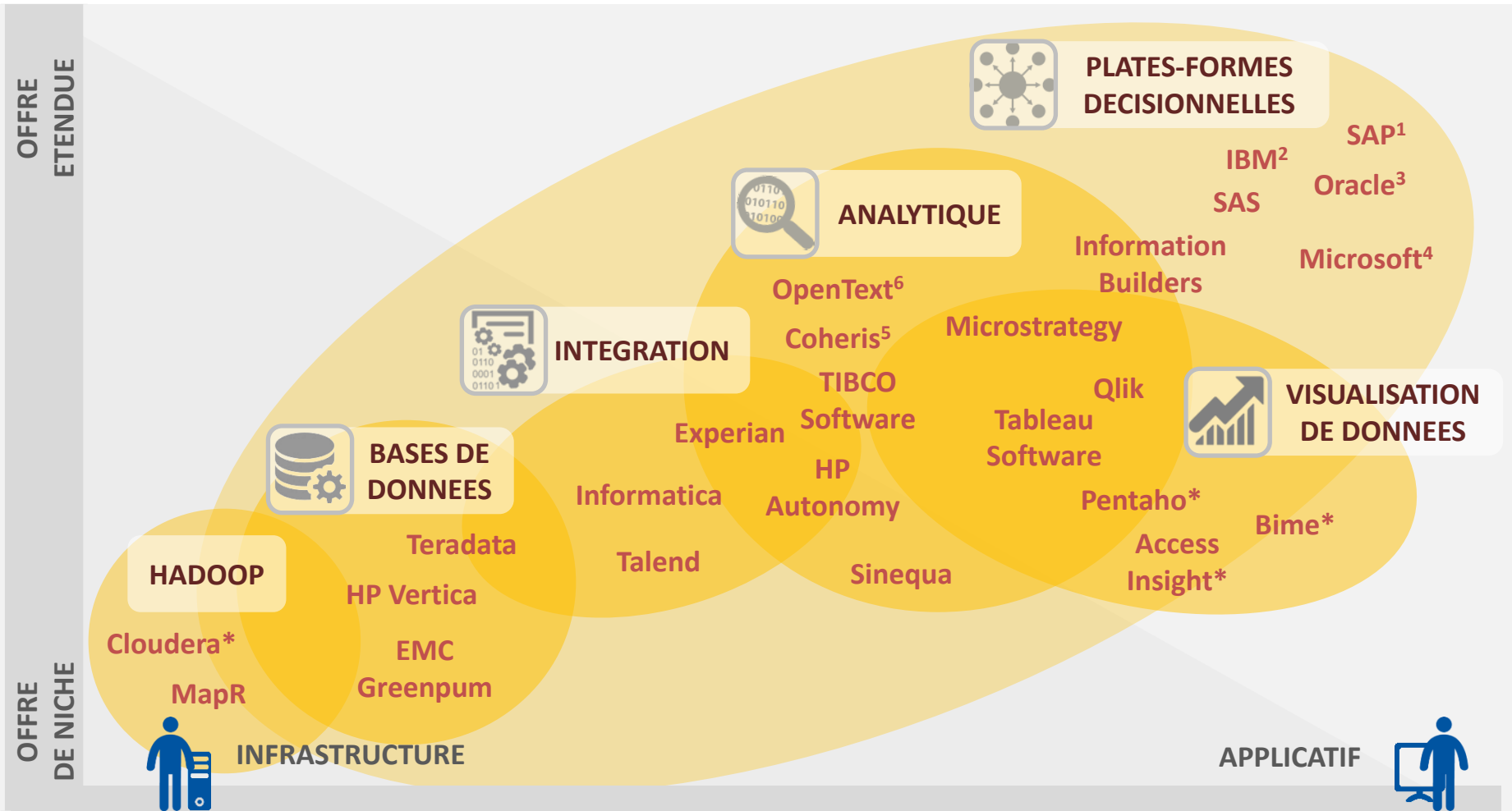
## Mapping des éditeurs de solutions dédiées au Big Data en France



# Mapping des éditeurs de solutions de Big Data - France

Octobre 2015 – Liste non exhaustive d'éditeurs de solutions applicatives et d'infrastructures  
avec un chiffre d'affaires de plus de 1 million d'euros

Hors sociétés de services du numérique (ESN), conseil en stratégie ou management, fabricant de matériels, opérateurs de services



<sup>1</sup> BO/Kxen/Sybase <sup>2</sup> Cognos/SPSS/BigData-Netezza <sup>3</sup> Hyperion/Exadata <sup>4</sup> MS SQL Server <sup>5</sup> SPAD <sup>6</sup> Actuate \* Chiffre d'affaires non communiqué

# Analyse

De nombreux prestataires se positionnent aujourd'hui sur le marché du Big Data avec des offres variées. Parmi les principaux acteurs sur ce marché, présents en France, se trouvent :

- Des acteurs qui accompagnent les organisations sur la partie business intelligence avec des offres globales (plates-formes décisionnelles) proposant des fonctions allant de la restitution des données (visualisation de données), à l'analytique poussée (analyse statistique, prédictive) ou à des solutions de stockage et de gestion des données.
- Des acteurs proposant des offres d'intégration de données de type ETL, gestion de la gouvernance et du cycle de vie de la données (qualité, conformité...).
- Des fournisseurs proposant des infrastructures de stockage ou de bases de données pour permettre d'héberger d'importants volumes de données. Plusieurs de ces acteurs proposent tout ou partie de leur offre en mode cloud. La plupart des infrastructures Big Data aujourd'hui reposent sur des technologies Open Source Hadoop (Apache), facilitant les traitements de volumes de données de masse.

# Principe des mappings de MARKESS et méthodologie de conception

La conception des mappings de MARKESS repose sur les conditions suivantes :

- Ce sont des cartographies d'acteurs présents sur un segment donné de marché en France. Leur objectif est de montrer et de différencier les grandes typologies de prestataires de solutions en présence. Ils ne sont en aucun cas exhaustif.
- Ils procèdent d'un travail d'analyse préalable permettant de relever, le plus souvent selon deux axes, les critères clés différenciateurs entre acteurs.
- Ils sont datés (mois / année) afin de les situer dans le temps, en regard notamment de marchés sur lesquels il y a de nombreux mouvements d'acteurs.
- Pour figurer sur les mappings de MARKESS, il faut qu'un prestataire :
  - réalise plus de 1 ME de revenus en global en France ;
  - soit localisé en France ou avoir une structure représentative en France ;
  - soit cité par les décideurs interrogés et/ou mentionné parmi les concurrents des prestataires également interviewés par MARKESS lors de ses enquêtes.
- Il n'y a ni classement ni évaluation technologique des offres des prestataires ainsi positionnés : les mappings évaluent avant tout les apports des prestataires sur la chaîne de valeur du marché analysé.
- En cas de présence de nombreux acteurs sur un même segment de marché (cas des marchés très atomisés), MARKESS se réserve le droit de ne faire figurer que les acteurs ayant des revenus les plus significatifs.
- Ils sont validés avant leur publication par les clients de MARKESS.

# Clauses d'utilisation

Les publications de MARKESS sont protégées par le droit d'auteur en vertu de l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle et sont la propriété exclusive de MARKESS International SAS. Toute reproduction et/ou diffusion, y compris via Internet ou le web, intranet, extranet, ou toute autre forme électronique des publications sont interdites.

Pour l'ensemble de ses publications, MARKESS consent au Client une licence d'utilisation pour les informations payantes et pour lesquelles le Client aura réglé le prix tel que mentionné avant consultation des dites informations.

La licence d'utilisation ainsi établie confère au Client un droit d'usage privé et interne à la société du Client et non exclusif sur les informations consultées par le Client et dont il aura payé le prix. La licence d'utilisation ne donne pas un droit d'usage collectif mais un droit d'usage strictement limité au nombre d'utilisateurs de l'Entreprise Cliente spécifié par le Contrat hors filiales. Chaque licence utilisateur permet à l'utilisateur sous licence a) de réaliser une seule copie des publications de MARKESS à des fins d'archivage individuel par l'utilisateur sous licence b) de réaliser une copie partielle de tableau, graphique ou portion de texte uniquement à des fins de présentation interne et sous réserve d'apposer la mention "Source MARKESS - Copyright".

Dans le cas où le client souhaite citer en externe à l'entreprise cliente des extraits des publications de MARKESS, les citations sont autorisées de façon parcimonieuse et sans l'accord préalable et écrit de MARKESS à condition de mentionner explicitement « Source : MARKESS ». Ces citations sont le privilège accordé aux clients de MARKESS et à la presse.

Le Client accepte de contrôler l'accès à l'information fournie pour empêcher toute divulgation non autorisée constituant une infraction au présent accord.

MARKESS apporte tout le soin possible à la préparation des informations délivrées dans le cadre du présent accord et estime que les informations présentées sont correctes. Cependant, MARKESS ne peut être tenue pour responsable d'aucune perte ou frais qui pourraient résulter d'une omission ou d'une inexactitude dans les informations fournies. MARKESS se réserve le droit de changer ou modifier le contenu du programme en le signifiant au préalable du client.



**SITE : [www.markess.com](http://www.markess.com)**  
**BLOGS :**  
**[blog.markess.fr](http://blog.markess.fr)**  
**[blog.administrationnumerique.markess.com](http://blog.administrationnumerique.markess.com)**

